

ALIGNEMENT**Pétitionnaire :**

AT OUEST - Géomètres-experts- Parc du Launay Rue Goarem Pella - 29600 MORLAIX

Le Maire de Plougasnou,

Vu la demande en date du 30 décembre 2025 par laquelle le pétitionnaire ci-dessus référencé demande l'alignement des terrains situés 6 et 8 rue de Pors Louarn en Plougasnou, cadastrés BR n° 33 -167

Vu le code des Collectivités Locales ;

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 janvier 1959 ;

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 relative au code de la voirie routière ;

Vu le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au code de la voirie routière ;

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu l'état des lieux

ARRETE**ARTICLE 1 :**

L'alignement de la parcelle cadastrée BR n° 33 appartenant aux Consorts Corboliou et de la parcelle cadastrée BR n° 167 appartenant aux Consorts FEAT est défini selon la proposition d'alignement définie par les points A, B conformément au plan établi ci-joint.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté a uniquement pour but de fixer les limites du domaine public ; Au cas où le propriétaire/pétitionnaire désirerait effectuer des travaux, il devra obtenir les autorisations réglementaires (permis de construire, autorisation de voirie) ou déposer une déclaration de travaux.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté n'est délivré que sous réserve du droit des tiers.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

AT OUEST - Géomètres-experts- Parc du Launay Rue Goarem Pella - 29600 MORLAIX

A Plougasnou, le

13 JAN 2026

M. LE RUZ Hervé
Par délégation
L'Adjoint au Maire



URBANISME - TRAVAUX